

## OBJET DU CONCOURS

Dans le cadre du 24<sup>ème</sup> Festival de l'Oiseau et de la Nature, qui se déroulera du 19 au 27 avril 2014, un concours photo ouvert à tout photographe, professionnel ou amateur, de tout pays et **agé de plus de 18 ans**, est organisé. Sont exclus les organisateurs du Festival et les membres du Jury.

## THEMES DU CONCOURS 2014

- A: Les oiseaux du jardin
- B: Envol et atterrissage (ou amerrissage)
- C: L'oiseau face aux éléments (vent, pluie..)
- D: Parades et accouplements
- E: Vision artistique de l'oiseau (noir et blanc accepté)
- F: Rencontres (interaction entre au moins 2 espèces dont un oiseau)

**Seront refusées** : les photos d'animaux domestiques, de ferme, en captivité, dressés, les images créées à l'aide d'appâts, les images ayant déjà été primées lors d'une précédente édition du Festival.

Nous recherchons des photos originales et inédites. Nous vous conseillons donc d'éviter de présenter à ce concours des images ayant déjà été récompensées par ailleurs.

## DEPOT DES PHOTOS

Les photos sont à déposer du **1er septembre au 1er décembre 2013 minuit sur le site internet [www.festival-oiseau-nature.com](http://www.festival-oiseau-nature.com)** - Rubrique Concours Photo. Tout autre mode de participation est impossible.

**Frais d'inscription : 2 € / photo (maximum 10 photos).** Le règlement sera effectué en ligne avec une carte de crédit ou via paypal.

Les fichiers numériques ou scannés doivent être téléchargés au format JPEG. Vos photos devront être soumises au rapport 3:2 au format adapté pour l'impression en 20 x 30 cm soit 3 500 pixels pour le côté le plus long.

L'image présentée devra être conforme à la prise de vue originale. Le recadrage est autorisé dans la limite de 20% de la surface de l'image. La retouche ne doit se limiter qu'au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image (balance des blancs, niveaux...), aucun traitement partiel. L'accentuation et l'augmentation de la saturation doivent rester modérées.

## LE JURY

### LA PRESELECTION

La pré-sélection se fera les 12 et 13 décembre 2013 par un jury composé de techniciens du Festival, de photographes et d'ornithologues. Le Jury procédera dans le respect des règles d'anonymat à la sélection des meilleures photos de chaque catégorie qui seront présentées au Jury Final. Les photographes retenus seront informés de leur sélection par e-mail.

### LE JURY FINAL

Le jury final, composé de photographes, de naturalistes, d'ornithologues et de représentants des partenaires du Festival, se réunira les 9 et 10 janvier 2014 afin de désigner les lauréats et de choisir les photos qui seront exposées et soumises aux votes des visiteurs dans le cadre de leur exposition durant le Festival.

Les lauréats seront avertis par mail et invités à nous faire parvenir **sous 3 semaines** par voie postale, un CD/DVD comprenant :

- les fichiers TIFF (8-bits) ou JPEG haute résolution (minimum 8 millions de pixels) en 300 dpi,
- les fichiers RAW ou JPEG originaux

La non présentation de l'original conforme au règlement entraînera l'annulation du prix attribué.

**Les décisions du Jury seront sans appel.** Il se réserve le droit de modifier la liste des prix en fonction de la qualité des œuvres en compétition.

## PRIX ET REMISE DES PRIX

Les prix ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie en espèces, ni de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

**Le Grand Prix** pour lequel le Festival offrira la somme de 1 500 €.

**Un 1er prix dans chacune des 6 catégories** récompensé par une dotation de 800 €.

**Le prix du public** attribué à la photo ayant reçu le plus grand nombre de votes par les visiteurs durant l'exposition récompensé de lots offerts par nos partenaires. Chaque lauréat sera invité à l'occasion de la soirée de remise des prix qui se déroulera le samedi 26 avril 2014 au Théâtre Municipal d'Abbeville. Il se verra offrir pour 2 personnes : 1 nuit d'hôtel avec les petits déjeuners / un billet aller-retour Paris-Abbeville (SNCF 1ère classe) ou un remboursement sur cette base / un repas pris en commun le samedi midi avec les réalisateurs et les autres photographes / une visite organisée en Baie de Somme.

## EXPOSITIONS

En participant, l'auteur d'une photo primée ou sélectionnée autorise le Festival à reproduire son oeuvre dans le cadre de la réalisation d'une exposition présentée du 19 au 27 avril 2014 à l'occasion du 24<sup>ème</sup> Festival de l'Oiseau et de la Nature.

Les photos primées et une sélection des meilleures images constitueront une exposition itinérante à but non lucratif. Le Festival se réserve le droit de faire circuler cette exposition.

## COPYRIGHT ET REPRODUCTION

Les images présentées seront des oeuvres originales créées par les participants et elles ne devront pas enfreindre les droits d'une quelconque autre partie.

En participant à ce concours, l'auteur d'une photo primée ou sélectionnée autorise le Festival à reproduire et à utiliser son oeuvre dans le cadre de la promotion du concours et du Festival sur le web, dans la presse et dans une vidéo rétrospective.

L'auteur accepte également que sa photo soit reproduite par notre partenaire Chasseur d'Images, dans le cadre de la réalisation d'un portfolio broché dans les magazines Nat'Images et Chasseur d'Images et distribué gratuitement sur tous les sites «Festival».

Le Festival s'engage à ne pas faire d'autre utilisation de l'oeuvre sans accord préalable de l'auteur.

## ETHIQUE

Tout participant garantit que les images qu'il soumet respecte les réglementations en vigueur dans le pays où l'espèce a été photographiée. Il s'engage à ne porter atteinte ni aux milieux, ni aux espèces vivantes.

## RESPONSABILITE

Le présent jeu étant un concours et non une loterie commerciale, les frais de participation ne seront pas remboursés.

La participation au concours étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables, le temps de chargement, l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, le Festival ne saurait être tenu pour responsable.

## MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé auprès de Maître CARTON à Abbeville Il est également consultable en ligne sur le site [www.festival-oiseau-nature.com](http://www.festival-oiseau-nature.com).

# 2014 COMPETITION'S RULES

## Young photographer

### ORGANIZATION

Within the framework of the 24th Bird and Nature Festival, which will be held from April, 19 to 27, 2014, an international young photographer competition is organized.

This competition is open to young photographers between 8 and 18 years old who loves nature and bird photography whatever his/her nationality

### THEME

A unique theme : Wildbird

**Won't be accepted** : Photos of captive birds, pets, trained animals or of farm, images taken at the nest or using bait.

### CATEGORIES

3 categories : 8–12 years / 13-15 years / 16-18 years

### DEADLINE

To enter, you must have a valid e-mail address and register on [www.festival-oiseau-nature.com](http://www.festival-oiseau-nature.com). - Section Young photographer Competition **between September 1st and December 1st, midnight, 2013** . Any other kind of participation is prohibited.

### JURY

#### THE PRESELECTION

The preselection will be made December, 12 & 13, 2013 by the Festival team, photographers, ornithologists and naturalists.

He will proceed in accordance with the rules of anonymity to the selection of the best photos in each category which will be presented to the Final Jury.

Photographers will be informed of their selection by e-mail.

#### THE FINAL JURY

The final jury consisting of photographers, naturalists, bird watchers and representatives of the partners of the Festival will be held January , 9 & 10, 2014 to decide the winners, photographs exhibited during the Festival thus eligible for the Public Prize.

**The winners will be notified by e-mail and invited to send within 3 weeks by post a CD/DVD with TIFF (8-bit) or JPEG high resolution (minimum 8 millions pixels) at 300 dpi, and RAW or original files.**

The decision of the jury to award a prize will only be definitive by sending these files. The prize will be cancelled if we receive an original not matching to the rules or to the sent photo.

**The Jury's decisions are final.** They reserve the right to change the prizes list based on the quality of the works in competition.

### PRIZES

**A first prize will be awarded in each category for a total amount of € 1500.**

**A Public Prize** awarded to the picture which has totalized the more votes from the visitors of the exhibition endowed by the Festival's partners.

### PRIZES

**A Grand Prix to the overall winner** warded with a sum of € 1 500.

**A First Prize in each category** awarded with a sum of € 800.

**A Public Prize** awarded to the picture which has totalized the more votes from the visitors of the exhibition endowed by the Festival's partners.

Each winner will be invited to the Award Ceremony on April 26th 2014. The Festival will offer for 2 people : one night in a hotel room / a first class return train ticket : Paris - Abbeville- Paris or the equivalent in cash, a meal with the other nominated entrants (directors, producers and photographers).

If you let us know of your arrival time at the Abbeville railway station, we will be happy to pick you up. On Saturday, we will offer you a tour at the ornithological Park of Marquenterre or of the area. A hostess will welcome you at the Festival office and will give you the program of the Festival and other materials.

### EXHIBITIONS

By entering the competition, the author of the winning and selected photos grants the right to the Festival to print out his/her picture(s) for the exhibition held from April 19th to 27th, 2014, during the 24th Bird and Nature Festival.

The awarded photographs and some fifty others will constitute an itinerant non-profit exhibition to promote the Festival.

### COPYRIGHT AND REPRODUCTION

The images are original works created by participants and they should not violate the rights of any other party.

Each participant will be the owner of copyright in order to present the image in the contest.

Copyright attached to all images will remain with the copyright holder who will be credited in accordance with the rules (© photographer's name).

All winners and selected photographers allow the Festival to use their name and photograph without profit through the promoting, advertising and any communication related to the competition, exhibition or the event as a whole without receiving additional compensation. They allow our partner Chasseur d'Images to reproduce their photograph in order to achieve a portfolio that will be distributed free on all sites during the event, in magazines and paperback Nat'Images and Chasseur d'Images.

The Festival will not make other use of the work without prior consent of the author.

### ETHICS

Participants are expected to keep in mind the well-being of the birds and their environment and to avoid injury or distress of the birds or destruction of their habitat in the process of taking photos.

### RESPONSABILITY

This contest is a competition and not a lottery business, the participation fee will not be refunded.

The competition entry being processed through internet, it implies knowledge and acceptance of the limits of the Internet, especially regarding technical performance, highly variable flows, the loading time, lack of protection of certain data against misuse and risk of contamination by viruses circulating on the network. Consequently, the Festival cannot be held liable.

### PROVISION OF THE RULES

This regulation shall be filed with the lawyer Mr CARTON in Abbeville It is also searchable online at [www.festival-oiseau-nature.com](http://www.festival-oiseau-nature.com).

**For more information, thank you for writing at the following address:**

[photo@festival-oiseau-nature.com](mailto:photo@festival-oiseau-nature.com)

(Understand that we can not answer your questions by phone).